



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 75045

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le prérapport confidentiel de la Cour des comptes qui dresserait un bilan sévère sur le fonctionnement de la protection judiciaire de la jeunesse, information divulguée dans le quotidien Le Figaro du 21 mars 2002. Selon ce prérapport, « il faut noter l'hétérogénéité du public accueilli, le mélange des genres pouvant se révéler parfois dangereux pour les jeunes eux-mêmes : ainsi, lors de la visite du CPI de Ris-Orangis, une jeune fille victime d'abus sexuels dans son milieu familial cohabitait avec des mineurs dont l'un avait été placé dans le foyer pour participation à un viol collectif ». Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les raisons qui pourraient, selon elle, expliquer cette situation et ce qu'elle entend faire pour qu'à l'avenir cette situation ne se reproduise plus.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75045

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1862